



**PRÉFET
DU RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
de la protection des populations**

**Service Protection de l'environnement
Pôle installations classées et environnement**

Lyon, le

12 DEC. 2022

Dossier suivi par : Françoise CHATOUX
Tél : 04 72 61 37 35
Mél : ddpp-pe@rhone.gouv.fr

**DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS
AU TITRE DE L'ARTICLE L. 122-1 IV ALINÉA 2 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT**

ACCUSE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET

Projet : Installation d'une nouvelle cuve aérienne de 35m³ pour le stockage vrac d'IPDI
(diisocyanate d'isophorone) dans la zone MP17

Localisation : 160 rue de la Champagne à 69730 Genay.

Pétitionnaire : Société COATEX

Réception du dossier complet le : 16 novembre 2022

N° d'enregistrement de la demande : 69-DDPP-042

La décision de la nécessité ou non de réaliser une évaluation environnementale sera rendue dans un délai de 35 jours, soit au plus tard le **21 décembre 2022**.

L'absence de réponse dans le délai de 35 jours vaut obligation de réaliser une évaluation environnementale.

La directrice départementale,
par délégation


L'adjointe au chef de service

Anabelle BIZIERE